

COMMUNE DE LUZECH

DEPARTEMENT DU LOT

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JANVIER 2011

Le vingt neuf janvier deux mille onze, à 10 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BALDY, Maire.

Etaient présents : MM Jean-Claude BALDY, Pierre CREUX, Paul ROSSIGNOL, Mmes Fabienne ALEMANNI, Emilienne MARTY, M. Gérard ALAZARD, Mmes Christine ALBAULT, Janine MARTINOT, Christine MANIE, Sylvie GALLAND, Raymonde GARCIA, M. Rémy MOLIERES, M. Pierre BORREDON.

Etaient Absents Excusés :

Mme Y.DAVIDOU, MM. J.BARRAUD, J.J. BONDER

M. JP EVIN qui donne procuration à Christine ALBAULT

Mme M.J .BOISSEL qui donne procuration à Mme Emilienne MARTY

M.R.SIUTAT qui donne procuration à M. Pierre CREUX

Secrétaire de Séance : M. Pierre CREUX

N° 2011 /1 OUVERTURE D'UNE ZONE CONSTRUCTIBLE AU0 en AU1

Monsieur le Maire fait part d'une demande, d'ouverture à la construction de la zone AU0 de Pech – Delmas/ Combe Poujade, en vue d'une opération d'aménagement d'ensemble. Il précise que les viticulteurs ont été informés de ce projet, lors d'une réunion qui s'est tenue en mairie, le 25 janvier 2011, et demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à cette demande.

N° 2011 /2 MODIFICATION DU PLU

Monsieur le Maire rappelle la décision du conseil Municipal de permettre la réalisation d'un projet d'aménagement de la zone AU0 située aux lieux dits suivants : Pech - Delmas /Combe Poujade. Il précise qu'une 2° modification du PLU approuvé le 2 juillet 2010, modifié le 23.12.2010, est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- de prescrire la modification du PLU afin de classer la zone AU0 du PLU, en zone AU1,

- de donner autorisation au Maire, pour signer toutes conventions ou contrats qui seraient nécessaires y compris ceux relatifs à des frais d'études,
- et lui donne tous pouvoirs pour mener à bien cette procédure.

N° 2011/3 DEMANDE ADHESION SIPA DES COMMUNES DE : CRAYSSAC-MILHAC-TOUR DE FAURE

Le comité syndical du Syndicat Intercommunal de Protection Animale a accepté l'adhésion des communes de CRAYSSAC – MILHAC – TOUR DE FAURE.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Préfet nous demande de donner notre avis sur ces adhésions.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL donne son accord à l'adhésion des communes de CRAYSSAC- MILHA C- TOUR DE FAURE au SIPA.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire rend compte qu'afin de permettre certains avancements de grade de nos agents techniques, il est nécessaire de créer 2 emplois d'Adjoint Technique Principal de 2° Classe.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL décide de créer à compter du 1° MARS 2011, 2 emplois permanents à temps complet d'Adjoint Technique Principal –Echelle V de rémunération (Ind Brut 299 à 446).

2011/5 REMBOURSEMENT A L'USL RUGBY DES FRAIS ENGAGES POUR L'ENTRETIEN DES VESTIAIRES DU STADE

Monsieur le Maire rappelle que l'entretien des vestiaires du stade le samedi, est effectué par un agent employé par l'USL. Pour la saison 2009/2010, l'USL Rugby a réglé la somme de 703.67 € correspondant à 52 heures de travail.

Après en avoir délibéré, considérant que ce travail d'entretien incombe à la Commune, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE :

de rembourser à chaque fin de saison, à l'USL Rugby, la prestation effectuée, sur une base de 52 heures maximum par an, payées au SMIC.

2011 /6 Les comptes rendus des séances du 12 novembre 2010 et du 23 décembre 2010 sont approuvés.

2011 /7 QUESTIONS DIVERSES

Après discussion, le Conseil municipal ne souhaite pas une augmentation des impôts locaux. Monsieur ALAZARD apporte des précisions sur le fonctionnement informatique des services administratifs.
